

Séance
ordinaire du 19
février 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19^e)
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER
DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE
VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soient mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

24.02.64

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.02.65

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Nomination d'une mairesse suppléante pour la séance ordinaire du 4 mars 2024.

FINANCES

4. Autorisation de versement de dons.
5. Appui de la Ville de Mont-Joli au plan d'affaires pour la création de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée.
6. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue Ménard et l'avenue Villeneuve.
7. Dépôt du projet de règlement 2024-1510 décrétant un emprunt de 5 062 000 \$ et une dépense de 5 062 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue Ménard et l'avenue Villeneuve.
8. Renouvellement d'adhésions.

Item retiré

Item retiré

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. Autorisation d'embauche d'un superviseur en hygiène du milieu et infrastructures.
10. Autorisation de signature d'une lettre d'entente garde eau.
11. Autorisation d'inscription à une formation pour l'inspectrice en urbanisme.
12. Autorisation de formation pour le directeur du service des travaux publics.

LOISIRS

13. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli à la Corporation des événements spéciaux.
14. Autorisation de collaboration pour la fête nationale avec les municipalités de Sainte-Flavie et Saint-Joseph-de-Lepage.
15. Autorisation de pont payant au profit de l'association du club Gymn'As de La Mitis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Adoption du règlement 2024-1508 modifiant le règlement 2021-1452 concernant les nuisances publiques et applicable par la Sûreté du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

17. Autorisation d'achat d'un hydro-vacuum sur remorque.
18. Autorisation d'acquisition d'équipements pour le suivi des surverses des eaux usées.
19. Acceptation du dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable.
20. Avis de motion d'un règlement régissant les compteurs d'eau et abrogeant le règlement 2017-1373.
21. Dépôt d'un projet de règlement 2024-1511 régissant les compteurs d'eau et abrogeant le règlement 2017-1373.

URBANISME

22. Autorisation de mandat de services professionnels dans le cadre du projet de faucardage du myriophylle à épis du comité de sauvegarde du Lac-du-Gros-ruisseau.
23. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 14 février 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
24. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1199, boulevard Jacques-Cartier
25. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1300, boulevard Jacques-Cartier
26. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1600, boulevard Jacques-Cartier.
27. Affaires nouvelles.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

24.02.66

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars prochain sera la journée mondiale de la femme;

CONSIDÉRANT QU'une seule conseillère siège au sein du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire souligner le travail et l'apport de madame Annie Blais au sein du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il est coutume de faire une rotation au sein des conseillers afin de suppléer au maire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme madame Annie Blais, mairesse suppléante pour une période de trois mois et par la même occasion remercie monsieur Dubé. De plus, madame Blais présidera la séance du 4 mars prochain.

FINANCES

24.02.67

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
École du Mistral -	album des finissants -	50 \$
Express Mont-Joli -	Régionaux pee-wee 2024 -	500 \$
École du Mistral -	Secondaire en spectacle finale régionale	250 \$
Club de patinage artistique	soirée retrouvailles (cahier souvenir)	75 \$

24.02.68

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PLAN D'AFFAIRES POUR LA CRÉATION DE L'OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de transition et de concertation (CTC) du regroupement de la région a soumis son plan d'affaires pour la création de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a pris connaissance de ce plan d'affaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil donne son appui au plan d'affaires pour la création de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée tel que proposé au plan d'affaires. Cette résolution sera transmise à l'OH de La Mitis.

24.02.69

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LA RUE MÉNARD ET L'AVENUE VILLENEUVE

Item retiré.

24.02.70

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1510 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 062 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 5 062 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LA RUE MÉNARD ET L'AVENUE VILLENEUVE

Item retiré.

24.02.71

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSIONS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement des adhésions annuelles plus les taxes si applicables aux associations suivantes :

• Ordre des urbanistes du Québec	440.01\$
• Ordre des CPA	1 227.40\$
• Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis	390.00\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.02.72 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN SUPERVISEUR EN HYGIÈNE DU MILIEU ET INFRASTRUCTURES

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Joël Lavoie, à titre de superviseur en hygiène du milieu et infrastructure. Monsieur Lavoie débutera son emploi le 4 mars prochain et sera assujéti aux conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

24.02.73 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE GARDE EAU

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente intervenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) concernant la garde eau.

24.02.74 AUTORISATION D'INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR L'INSPECTRICE EN URBANISME

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Berline Deschênes, inspectrice en urbanisme, à suivre les formations suivantes :

1. LAU (loi sur l'aménagement et l'urbanisme) (récentes mises à jour) –OUQ / 273,97 \$ + tx – 10-11-12 avril 2024 de 8h30 à midi;
2. LPTAA (loi sur la protection du territoire et des activités agricole) – OUQ / 182,65 \$ + tx – 8-9 mai 2024 de 8h30 à midi;
3. Rôle de conciliateur-arbitre (mises à jour) – COMBEQ / 328,30 \$ + tx -le 15-16 mai 2024 ou le 30-31 octobre 2024;
4. Approche pratique et revue de la jurisprudence de la LAU – OUQ / 182,65\$ + tx – 1-2 octobre 2024 de 8h30 à midi;
5. Participation publique ou référendum - COMBEQ / 87,10 \$ + tx – le 4 novembre 2024 de 14h à 16h.

24.02.75 AUTORISATION DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Philippe Marin, directeur du service des travaux publics, à suivre une formation donnée par l'Association des travaux publics du Québec, intitulé « Vers une meilleure gestion des équipes de travaux publics – Réflexion et bonnes pratiques » qui aura lieu le 26 février prochain sous forme de webinaire, et ce, au coût de 145\$.

LOISIRS

24.02.76 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CORPORATION DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement à la Corporation des événements spéciaux d'une somme de 20 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli pour l'organisation d'événements pour la saison estivale.

24.02.77 AUTORISATION DE COLLABORATION POUR LA FÊTE NATIONALE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FLAVIE ET SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs, à préparer la Fête nationale du Québec en collaboration avec les municipalités de Sainte-Flavie et Saint-Joseph-de-Lepage.

24.02.78

AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CLUB GYMN'AS DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le club Gymn'As de La Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 1er juin 2024 de 8 h à 16 h

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24.02.79

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-1452 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2024-1508 modifiant le règlement 2021-1452 concernant les nuisances publiques et applicable par la Sûreté du Québec.

Le règlement porte sur l'ajout des graffitis ou tags sur les immeubles privés comme nuisance.

Il n'y a pas eu de modification entre le dépôt du règlement et son adoption.

TRAVAUX PUBLICS

24.02.80

AUTORISATION D'ACHAT D'UN HYDRO-VACUUM SUR REMORQUE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un hydro-vacuum sur remorque;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont présenté des soumissions soient :

- Joe Johnson équipement 215 631.77\$ taxes incluses
- Les équipements C.M. Inc. 232 795.63\$ taxes incluses
- J.D.Brûlé Inc. 198 406.38\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un hydro-vacuum sur remorque à l'entreprise J.D. Brûlé Inc. au montant de 198 406.38\$ taxes incluses. Cet équipement sera payé à même le fonds de roulement, remboursable sur une période maximale de 10 ans.

24.02.81

AUTORISATION D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SUIVI DES SURVERSES DES EAUX USÉES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'équipements pour le suivi des surverses des eaux usées à la firme Véolia, et ce, au montant de 16 229.40\$ plus les taxes.

24.02.82

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable non approuvé par le ministère des Affaires municipales par le directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin. Les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance.

24.02.83 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTEURS D'EAU ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2017-1373

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement régissant les compteurs d'eau et abrogeant le règlement 2017-1373.

24.02.84 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1511 RÉGISSANT LES COMPTEURS D'EAU ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2017-1373

Le conseiller Gilles Lavoie dépose le projet de règlement 2024-1511 régissant les compteurs d'eau et abrogeant le règlement 2017-1373.

Le règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels et résidentiels.

URBANISME

24.02.85 AUTORISATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE FAUCARDAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DU LAC-DU-GROS-RUISSEAU

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser un mandat de services professionnels dans le cadre du projet de faucardage du myriophylle à épis à monsieur Claude Panneton, en remplacement de monsieur Jean Robidoux, et ce, au taux horaire de 18\$.

Dans une entente de coopération avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, la Ville de Mont-Joli s'engage à payer les honoraires du chargé de projet et en refacturer la moitié à celle-ci.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Panneton, chargé de projet à représenter et à agir à titre de mandataire aux fins des demandes d'autorisations nécessaires auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs ainsi que le ministère de Pêches et Océans Canada, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli dans le cadre du projet de faucardage du myriophylle à épis du comité de sauvegarde du Lac du Gros-Ruisseau.

24.02.86 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 14 FÉVRIER 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 14 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 14 février 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Trois demandes de PIIA.

24.02.87 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1199, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a déposé une demande à l'effet d'autoriser de peindre le revêtement extérieur du garage de couleur blanche pour la couleur grise ainsi que de remplacer l'enseigne autonome et installer des enseignes appliquées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est compris dans le secteur urbain traditionnel qui doit répondre à l'objectif et les critères précisés à ce règlement concernant les revêtements extérieurs et les couleurs ainsi que l'affichage;

CONSIDÉRANT QUE l'un des critères du PIIA pour ces travaux est que les matériaux de revêtement extérieur devraient garder leur couleur naturelle ou être peint ou teint d'une couleur neutre et sobre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur la demande telle que soumise. De plus, les membres du CCU sont favorables à ce que le bâtiment utilisé comme lave-auto soit également modifié de son revêtement extérieur de couleur blanche pour la couleur grise si le propriétaire le désire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1019, boulevard Jacques-Cartier.

24.02.88

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1300, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande à l'effet d'autoriser l'installation d'une enseigne appliquée sur le mur avant donnant sur l'emprise du boulevard Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis à l'approbation du règlement sur les PIIA puisque cet immeuble est compris dans le Secteur urbain traditionnel qui y est assujettie;

CONSIDÉRANT QUE deux critères du PIIA pour cette enseigne projetée est que les enseignes appliquées doivent être privilégiées et qu'elles doivent être sobres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur la demande telle que soumise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1300, boulevard Jacques-Cartier.

Afin d'éviter tout apparence de conflit d'intérêt, monsieur Denis Dubé sort de la salle à 20 :19 et revient à 20 :20.

24.02.89

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1600, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande à l'effet d'autoriser le changement de couleur du fascia pour la couleur noire ainsi que les garnitures de fenêtres et mains courantes qui passeraient également de la couleur verte à la couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est compris dans le secteur urbain traditionnel qui doit répondre à l'objectif et les critères précisés à ce règlement concernant les revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'un des critères du PIIA pour ces travaux est que les matériaux de revêtement extérieur devraient garder leur couleur naturelle ou être peint ou teint d'une couleur neutre et sobre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur la demande conditionnelle à ce que le fascia de l'entrée soit également peint de couleur noire afin de s'harmoniser avec celui du bâtiment principal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1600, boulevard Jacques-Cartier avec la condition proposée par le C.C.U.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, monsieur Alain Thibault sort de la salle à 20 :20 et revient à 20 :21.

24.02.90

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

24.02.91

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un jeune étudiant demande pourquoi le conseiller du district 5 est sorti de la salle?

Monsieur Soucy répond qu'afin d'éviter une apparence de conflit d'intérêt dans la demande du PIIA, monsieur Thibault s'est retiré puisqu'il est vice-président du conseil d'administration de Ma Financière et que le PIIA a été demandé par cette institution.

Le jeune étudiant demande ce qu'est un PIIA?

Monsieur Soucy répond qu'il s'agit d'un plan d'intégration et d'implantation architectural. Ce plan édicte des normes dans un secteur donné afin que les rénovations ou construction aient une harmonie.

24.02.92

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 23 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière